

**N° 12/23**

Le Président certifie

- Que la convocation du Comité avait été faite le 7 mars 2023
- Que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la C.C.L.L. (siège social) le 21 mars 2023

**Objet de la délibération :**

Orientations budgétaires 2023

Nombre de membres	
- En exercice :	97
- Présents titulaires	70
- Absent(e)s :	
· Dont suppléé(e)s	4
· Dont représenté(e)s	9
· Excusé(e)s :	6
· Non excusé(e)s :	8
- Votants	83

Résultat du vote	
- Pour :	83
- Contre :	0
- Abstention :	0

Extrait du Registre des Délibérations du  
Conseil Communautaire de la Communauté de  
Communes Loue Lison (C.C.L.L.)

SÉANCE DU 14 MARS 2023

L'an deux mil vingt-trois,

Le quatorze mars,

Le conseil de la Communauté de Communes Loue Lison s'est réuni à la salle de convivialité de Déservillers, sous la présidence de Monsieur Jean-Claude GRENIER, pour la session ordinaire du mois de mars.

- Présent(e)s** Mesdames et Messieurs les membres en exercice.  
Henri BARBET à Thierry MAIRE DU POSET, Joël BOLE à Emmanuel CRETIN, Philippe BOUQUET à Vincent MARGUET, Yves GAMELON à Claude CURIE, Didier LAITHIER à Frédéric BONNEFOI, Sébastien LAITHIER à Christophe JOUVIN, Gaëtan MILLE à Philippe MARECHAL, Mickaël NICOLET à Adrien BART, Mireille PICARD à Nathalie LAURENT
- Procuration** Claude CHATELAIN par Nicolas CHEVRIAUX, Pascal DUGOURD par James PROUTEAU, Pascal GOSSE par Frédéric MAURY, Lydie SAGE par Martial PAULY
- Suppléé(e)s** Claude CHATELAIN par Nicolas CHEVRIAUX, Pascal DUGOURD par James PROUTEAU, Pascal GOSSE par Frédéric MAURY, Lydie SAGE par Martial PAULY
- Excusé(e)** Jean-Marie DALOZ, Elisabeth JACQUES, Sylvie LHERITIER, Romuald MAUGAIN, Gérard MOUGIN, Laëtitia ROGNON,
- Absent(e)s** Christine BREUILLLOT, Cyrielle DELISLE, Maryse FAILLENET, Catherine FESSELIER, Florian GRILLON, Jacques MAURICE, Jean-Louis POGLIANO, Marie-Christine VERNEREY

Il a été procédé, conformément à l'article L 2121-15 du Code des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le Conseil, Mme Nathalie VAN DE WOESTYNE a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

La CCLL est tenue d'organiser un débat d'orientation budgétaire sur base d'un rapport comprenant notamment :

- L'évolution des dépenses et des recettes avec un zoom sur la structure et l'évolution des dépenses de personnel et des effectifs. Il précise notamment l'évolution prévisionnelle de l'exécution des dépenses de personnel, des rémunérations, des avantages en nature et du temps de travail.
- La structure et la gestion de la dette
- Une prospective
- Un plan pluriannuel d'investissement

Vu les articles D2312-3 & L2312-1 du CGCT,

L'exécutif présente à l'assemblée les orientations budgétaires 2023 telles que détaillées dans le document joint et invite au débat.

Le conseil communautaire, à l'unanimité, prend acte du débat d'orientations budgétaires 2023 qui s'est tenu à l'appui du rapport d'orientations budgétaires.

Fait et délibéré en séance, le 14.03.2023

Pour Extrait conforme

Jean-Claude GRENIER

Président

